

BROCANTE Plesséenne

**DIM 15
SEPT**

DOSSIER

EMPLACEMENT

FICHE D'INSCRIPTION

OUVERTE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS - EMBLEMES ATTRIBUES PAR D'ORDRE D'ARRIVEE

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'APC (il sera encaissé dès votre inscription validée)
- la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso de l'exposant
- la photocopie d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**
- un chèque de caution de **70 euros** établi à l'ordre de l'APC qui sera restitué lors du remballage (sous respect de nos conditions générales)
- une enveloppe timbrée (tarif lettres jusqu'à 20g) libellée à vos nom et adresse pour recevoir votre confirmation d'inscription.

DOSSIER A DEPOSER EN MAIRIE OU PAR COURRIER :

Hôtel de ville – APC / Brocante – 36 avenue Ardouin 94 420 LE PLESSIS-TREVISE

Pour toute question,
01 83 90 45 45

Pour un placement côte à côte, vos dossiers doivent être déposés simultanément dans la même enveloppe

VOS INFORMATIONS

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL PORTABLE EMAIL

VEHICULE (stationnement interdit sur l'emplacement) si pas connu au jour de l'inscription, laissez le champs vide

IMMATRICULATION DU / DES VEHICULES UTILISES POUR DECHARGER

Voiture et petit utilitaire jusqu'à 4m³

Utilitaire 6m³ et + (Vito, Trafic, master ou similaire)

PIECE D'IDENTITE

CNI

Carte de séjour

Numéro Délivré le

Permis de conduire

Passeport

Par

TARIFICATION

Chaque stand comportera en façade le métrage souhaité et une profondeur de 2m.

3 mètres = 28 euros

4 mètres = 35 euros

5 mètres = 44 euros

6 mètres = 52 euros

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PARTICIPANT

Je soussigné(e)

Atteste par la présente l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile, ne pas être inscrit(e) au Registre du Commerce en tant que Brocanteur ou Antiquaire, que les objets exposés, mobiliers ou autre, usagés ou neufs, destinés à la mise en vente ou à échanger sont ma propriété, que les dits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus le jour de la Brocante Plesséenne.

Toute réservation est considérée comme définitive. Aucun remboursement n'est possible quel que soit le motif d'annulation. En vous inscrivant, vous reconnaissez accepter sans réserve notre règlement disponible en page 2 du présent bulletin.

Fait à Le Plessis-Trévisse, le/...../ 2024 (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Signature



NOS CONDITIONS GENERALES :

Cadre législatif pour les particuliers. En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter les textes de loi régissant ce type d'activité et à pouvoir justifier de l'origine des objets vendus. Sont interdits à la vente : les objets dangereux, les articles de cimetièrre, les animaux vivants ou empaillés, l'ivoire sans certificat d'origine, les supports audios, vidéos et CDs à caractère politique, religieux ou gravés ainsi que les livres neufs soumis à la loi du 10/08/81 sur la législation des prix. Sont interdits pour les particuliers, tout produit ou objet acheté à des fins commerciales ainsi que tout article neuf ou alimentaire. Enfin, les produits exposés doivent respecter la législation sur les ventes et ne pas constituer un facteur de trouble à l'ordre public ou moral. Votre inscription en tant que particulier vaut également attestation sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile en cours.

Réservations. Les réservations se font via Internet et sont conditionnées au dépôt du dossier physique accompagné des pièces demandées. Pour les exposants qui se présentent le matin, les mêmes documents seront demandés et le tarif sera majoré de 10%.

Règles de présentation des stands. L'organisateur ne fournit pas les tables. Il est interdit de suspendre vêtements ou objets aux arbres, clôtures, volets et autres supports.

Confirmation de réservation. Toutes les réservations sont confirmées par courrier avec l'enveloppe timbrée jointe à votre dossier. En cas d'absence de réception du courrier, merci de contacter l'organisateur au 01.83.90.45.45 pour recevoir votre numéro d'emplacement et les consignes.

Modification d'une réservation déjà enregistrée. Les modifications s'effectuent selon les disponibilités uniquement par courrier en faisant référence à votre inscription d'origine et en joignant le règlement complémentaire.

Profondeur des stands. La profondeur moyenne d'un stand est de 2 mètres.

Le principe de la caution. Cette caution est une garantie pour s'assurer que les exposants respectent bien les interdictions et recommandations du règlement. Elle concerne les interdictions à la vente, les règles de présentation des stands, le stationnement des véhicules derrière les stands, la propreté des stands au départ de l'exposant. En cas d'infraction, la caution sera encaissée. Dans le cas contraire, elle est restituée le soir-même ou bien détruite au lendemain de la manifestation.

Les poubelles. A votre départ, votre emplacement, mais aussi le périmètre de la brocante, doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et en aucun cas les laisser sur votre emplacement, sur un autre emplacement ou au pied d'une poubelle de ville. Des bennes sont à votre disposition pour évacuer vos déchets.

Stationnement des véhicules. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans l'enceinte de la brocante y compris la veille. Les exposants qui se garent en dehors du site de la brocante doivent le faire dans le respect du code de la route. Les véhicules contrevenants pourront faire l'objet d'une contravention mais aussi, le cas échéant, être enlevés et déposés à la fourrière.

Heure d'arrivée. Sauf indication contraire, vous pouvez vous présenter entre 5h30 et 7h45. Aucun véhicule ne pourra plus pénétrer sur la manifestation après 7h45.

Heure de départ. Le remballage est prévu entre **18h et 19h**. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra pénétrer avant l'heure prévue.

Annulation d'une réservation. Toute réservation est considérée comme définitive. Aucun remboursement n'est possible quel que soit le motif d'annulation. L'organisateur se réserve le droit de réattribuer tout emplacement libre à partir de 8h.

Annulation de la brocante. En cas d'annulation de la brocante, les sommes versées seront remboursées. Une franchise équivalente à 10% du montant versé pourra être conservée par l'organisateur pour couvrir les frais déjà engagés au moment de l'annulation.

Limites de responsabilités. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de conflit entre exposants, exposants et acheteurs ou exposants et riverains et en cas de vol, casse ou détérioration des articles proposés à la vente par les exposants.

Acceptation du présent règlement. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. L'exposant s'engage donc à accepter les contrôles liés à son application. Toute infraction sera passible d'exclusion immédiate sans remboursement ou indemnités. L'organisateur est seul juge du respect du présent règlement